

**Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé**  
**Section « sécurité sociale »**

CSSSS/16/172

**AVIS N° 16/41 DU 6 SEPTEMBRE 2016 RELATIF À LA COMMUNICATION DE DONNÉES ANONYMES PAR LA BANQUE CARREFOUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AU STUDIEDIENST VAN DE STEDELIJKE BEDRIJFSEENHEID BESTUURSZAKEN DE LA VILLE D'ANVERS À L'APPUI DU PROCESSUS DÉCISIONNEL**

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*, notamment son article 5, § 1er;

Vu la demande du Studiedienst van de Stedelijke bedrijfseenheid Bestuurszaken de la ville d'Anvers;

Vu le rapport d'auditorat de la section Innovation et Soutien à la décision de la Banque Carrefour de la sécurité sociale;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

**A. OBJET**

1. Le "Studiedienst van de stedelijke bedrijfseenheid Bestuurszaken" de la ville d'Anvers souhaite à nouveau (voir les avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé n° 13/50 du 7 mai 2013 et n° 15/01 du 13 janvier 2015) pouvoir disposer de certaines données anonymes du datawarehouse marché du travail et protection sociale à l'appui du processus décisionnel. Il s'agit de tableaux indiquant, par combinaison de critères (socio-économiques et démographiques), le nombre de personnes concernées à divers niveaux géographiques (le secteur statistique, le district, la ville et la région). Ces tableaux portent en principe sur la situation au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.
2. Tableaux relatifs à la position socio-économique de la population

### *Niveau du secteur statistique*

- le nombre de personnes
- le nombre de personnes en fonction du sexe
- le nombre de personnes en fonction de la classe d'âge
- le nombre de personnes en fonction de la classe de nationalité<sup>1</sup>
- le nombre de personnes en fonction de la classe de provenance<sup>2</sup>
- le nombre de personnes âgées de 0 à 59 ans en fonction de la classe de provenance
- le nombre de personnes en fonction de la position du ménage
- le nombre de personnes âgées de 0 à 59 ans en fonction de la position du ménage
- le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique
- le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique et du sexe
- le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique et de la classe d'âge
- le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique et de la classe de nationalité
- le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique et de la classe de provenance

### *Niveau du district*

- le nombre de personnes en incapacité de travail en âge actif en fonction du sexe et de la classe d'âge

### *Niveau de la ville*

- le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique, du sexe, de la classe d'âge et de la classe de nationalité
- le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique, du sexe, de la classe d'âge et de la classe de provenance
- le nombre de personnes en incapacité de travail en âge actif en fonction du sexe, de la classe d'âge et du code CMI (Conseil médical de l'invalidité)

## **3. Tableaux relatifs aux caractéristiques de la population occupée**

### *Niveau du secteur statistique*

- le nombre de travailleurs en fonction de la catégorie et du secteur d'activité
- le nombre de travailleurs en fonction du régime de travail
- le nombre de travailleurs en fonction de l'intensité de travail au niveau individuel

---

<sup>1</sup> En ce qui concerne la *nationalité*, il y a deux types de classifications, l'une plus détaillée que l'autre. Le demandeur souhaite obtenir le nombre de personnes par classe de nationalité *chaque fois selon les deux classifications*.

<sup>2</sup> En ce qui concerne la *provenance*, il y a deux types de classifications, l'une plus détaillée que l'autre. Le demandeur souhaite obtenir le nombre de personnes par classe de provenance *chaque fois selon les deux classifications*.

- le nombre de travailleurs en fonction du statut de travail
- le nombre de travailleurs en âge actif (taux d'emploi)
- le nombre de travailleurs et de demandeurs d'emploi en âge actif (taux d'activité)

#### *Niveau du district*

- le taux d'emploi en fonction du sexe
- le taux d'emploi en fonction de la classe d'âge
- le taux d'emploi en fonction de la classe de nationalité
- le taux d'emploi en fonction de la classe de provenance
- le taux d'activité en fonction du sexe
- le taux d'activité en fonction de la classe d'âge
- le taux d'activité en fonction de la classe de nationalité
- le taux d'activité en fonction de la classe de provenance

#### *Niveau de la ville*

- le nombre de travailleurs en fonction de la catégorie, du secteur d'activité, du régime de travail, de l'intensité de travail au niveau individuel, du statut de travail et de la taille de l'entreprise
- le nombre de travailleurs salariés dans les secteurs du diamant, de la chimie, du transport et de la logistique, de l'activité à forte intensité cognitive et dans le secteur créatif (statistiques par secteur)
- le taux d'emploi
- le taux d'activité
- le taux d'emploi en fonction du sexe
- le taux d'emploi en fonction de la classe d'âge
- le taux d'emploi en fonction de la classe de nationalité
- le taux d'emploi en fonction de la classe de provenance
- le taux d'activité en fonction du sexe
- le taux d'activité en fonction de la classe d'âge
- le taux d'activité en fonction de la classe de nationalité
- le taux d'activité en fonction de la classe de provenance

#### **4. Tableaux relatifs au lieu d'occupation**

##### *Niveau du secteur statistique*

- le nombre de travailleurs salariés domiciliés à Anvers en fonction du lieu d'occupation de l'emploi principal (en classes)

##### *Niveau de la ville*

- le nombre de travailleurs salariés occupés à Anvers en fonction du domicile (en classes)

#### **5. Tableaux relatifs à la position du ménage et à la position socio-économique**

### *Niveau du secteur statistique*

- le nombre de personnes en fonction de la position du ménage, du sexe et de la position socio-économique
- le nombre de personnes en fonction de la position du ménage, de la classe d'âge et de la position socio-économique

### *Niveau de la ville*

- le nombre de personnes en fonction de la position du ménage, du sexe, de la classe d'âge, de la position socio-économique, du régime de travail, de l'intensité de travail (au niveau individuel et au niveau du ménage), du nombre de travailleurs dans le ménage et de la classe d'âge de l'enfant cadet
- le nombre d'enfants (0-24 ans) en fonction de la position du ménage, de la classe d'âge, de la position socio-économique des parents, de la classe d'âge des parents et de l'intensité de travail des parents
- le nombre de cohabitants en fonction de la position du ménage, du sexe, de la classe d'âge, de la position socio-économique, de la position socio-économique du partenaire, du régime de travail et du régime de travail du partenaire

## **6. Tableaux relatifs au revenu**

### *Niveau de la ville*

- le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique, du sexe, de la classe d'âge, de la classe de provenance et de la classe de revenu
- le nombre de travailleurs salariés en fonction de la catégorie, du secteur d'activité, du sexe, de la classe d'âge, de la classe de provenance, de la classe de revenu, du régime de travail et de l'intensité de travail
- le nombre de ménages en fonction du type de ménage, de la position socio-économique du chef de famille, de la position socio-économique du partenaire, du sexe du chef de famille, de la classe d'âge du chef de famille, de la classe de provenance du chef de famille, de l'intensité de travail au niveau du ménage et du revenu équivalent du ménage

### *Niveau de la Région flamande*

- le nombre de personnes en fonction de la position socio-économique, du sexe, de la classe d'âge, de la classe de provenance et de la classe de revenu
- le nombre de travailleurs salariés en fonction de la catégorie, du secteur d'activité, du sexe, de la classe d'âge, de la classe de provenance, de la classe de revenu, du régime de travail et de l'intensité de travail
- le nombre de ménages en fonction du type de ménage, de la position socio-économique du chef de famille, du sexe du chef de famille, de la classe d'âge du chef de famille, de la classe de provenance du chef de famille, de l'intensité de travail au niveau du ménage et du revenu équivalent du ménage

## 7. Tableaux relatifs à l'indicateur "Low Work Intensity" (LWI)

### *Niveau du secteur statistique*

- le nombre de personnes en fonction de la classe LWI au niveau du ménage et de la classe d'âge
- le nombre de personnes en fonction de la classe LWI au niveau du ménage et de la classe de provenance
- le nombre de personnes en fonction de la classe LWI au niveau du ménage et de la situation familiale
- le nombre de ménages en fonction de la classe LWI et du type de ménage
- le nombre de ménages en fonction de la classe LWI et de la classe d'âge du chef de famille
- le nombre de ménages en fonction de la classe LWI et de la classe de provenance du chef famille

### *Niveau de la ville*

- le nombre de personnes en fonction de la classe LWI au niveau du ménage, de la classe d'âge, de la classe de provenance et de la situation familiale
- le nombre de ménages en fonction de la classe LWI au niveau du ménage, du type de ménage, de la classe d'âge du chef de famille et de la classe de provenance du chef de famille

### *Niveau de la Région flamande*

- le nombre de personnes en fonction de la classe LWI au niveau du ménage, de la classe d'âge, de la classe de provenance et de la situation familiale
- le nombre de ménages en fonction de la classe LWI au niveau du ménage, du type de ménage, de l'âge du chef de famille et de la classe de provenance du chef de famille

## 8. Tableaux relatifs aux bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

### *Niveau du secteur statistique*

- le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance soins de santé et indemnités

### *Niveau de la ville*

- le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance soins de santé et indemnités en fonction de la classe de provenance, de la position du ménage, de la classe d'âge et du sexe

## 9. Tableaux relatifs au familles monoparentales

### *Niveau du secteur statistique*

- le nombre de parents isolés
- le nombre de parents isolés en fonction du type de ménage
- le nombre de parents isolés en fonction du sexe
- le nombre de parents isolés en fonction de la classe d'âge
- le nombre de parents isolés en fonction de la classe de provenance
- le nombre de parents isolés en fonction de la position socio-économique
- le nombre de parents isolés en fonction de l'intensité de travail individuelle
- le nombre de parents isolés bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance soins de santé et indemnités;
- le nombre de familles monoparentales
- le nombre de familles monoparentales en fonction du type de ménage
- le nombre de familles monoparentales en fonction du nombre d'enfants
- le nombre de familles monoparentales en fonction de la taille du ménage
- le nombre de travailleurs en fonction de l'intensité de travail du ménage

### *Niveau de la ville*

- le nombre de parents isolés en fonction de la position LIPRO du ménage, du sexe, de la classe d'âge, de la position socio-économique, de la classe de provenance, du droit à l'intervention majorée de l'assurance soins de santé et indemnités et de l'intensité de travail individuelle
- le nombre de familles monoparentales en fonction de la position LIPRO du ménage, du nombre d'enfants et de l'intensité de travail du ménage

### *Niveau de la Région flamande*

- le nombre de parents isolés en fonction de la position LIPRO du ménage, du sexe, de la classe d'âge, de la position socio-économique, de la classe de provenance, du droit à l'intervention majorée de l'assurance soins de santé et indemnités et de l'intensité de travail individuelle
- le nombre familles monoparentales en fonction de la position du ménage LIPRO, du nombre d'enfants et de l'intensité de travail du ménage

Ces tableaux seront également communiqués pour le groupe de personnes qui ne sont pas reprises dans la catégorie des familles monoparentales et pour les ménages qui ne tombent pas sous la définition de parents isolés.

## **10. Tableaux relatifs aux jeunes ménages**

### *Niveau du secteur statistique*

- le nombre de jeunes ménages
- le nombre de jeunes ménages en fonction du type de ménage
- le nombre de jeunes ménages en fonction de l'intensité de travail du ménage

- le nombre de jeunes ménages en fonction de la classe de provenance du chef de famille

*Niveau de la ville*

- le nombre de jeunes ménages en fonction du type de ménage, de l'intensité de travail et de la classe de provenance du chef de famille

*Niveau de la Région flamande*

- le nombre de jeunes ménages en fonction du type de ménage, de l'intensité de travail et de la classe de provenance du chef de famille

Ces tableaux seront également communiqués pour les ménages qui ne sont pas repris dans la définition de jeunes ménages.

**11. Tableaux relatifs aux jeunes couples**

*Niveau du secteur statistique*

- le nombre de jeunes couples
- le nombre de jeunes couples en fonction du type de ménage
- le nombre de jeunes couples en fonction du nombre de membres du ménage
- le nombre de jeunes couples en fonction du nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans
- le nombre de jeunes couples en fonction de l'intensité de travail calculée sur la base de deux personnes âgées de 25 à 40 ans

*Niveau de la ville*

- le nombre de jeunes couples en fonction du type de ménage, de l'intensité de travail calculée sur la base de deux personnes âgées de 25 à 40 ans, du nombre de membres de ménage et du nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans

*Niveau de la Région flamande*

- le nombre de jeunes couples en fonction du type de ménage, de l'intensité de travail calculée sur la base de deux personnes âgées de 25 à 40 ans, du nombre de membres de ménage et du nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans

Ces tableaux seront également communiqués pour les ménages qui ne sont pas repris dans la définition de jeunes couples.

**12. Tableaux relatifs aux jeunes ménages à deux titulaires de revenus**

*Niveau du secteur statistique*

- le nombre de jeunes ménages à deux titulaires de revenus

- le nombre de jeunes ménages à deux titulaires de revenus en fonction du nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans
- le nombre de jeunes ménages à deux titulaires de revenus en fonction du type de ménage
- le nombre de jeunes ménages à deux titulaires de revenus en fonction du nombre de membres du ménage
- le nombre de jeunes ménages à deux titulaires de revenus en fonction de l'intensité de travail du ménage
- le nombre de jeunes ménages à deux titulaires de revenus en fonction de la classe de provenance du chef de famille

#### *Niveau de la ville*

- le nombre de jeunes ménages à deux titulaires de revenus en fonction du type de ménage, du nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans, du nombre de membres du ménage, de l'intensité de travail et de la classe de provenance du chef de famille

#### *Niveau de la Région flamande*

- le nombre de jeunes ménages à deux titulaires de revenus en fonction du type de ménage, du nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans, du nombre de membres du ménage, de l'intensité de travail et de la classe de provenance du chef de famille

Ces tableaux seront également communiqués pour les ménages qui ne sont pas repris dans la définition de jeunes ménages à deux titulaires de revenus.

## **B. EXAMEN**

13. En vertu de l'article 5, § 1er, de la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*, la Banque Carrefour de la sécurité sociale recueille des données auprès des institutions de sécurité sociale, les enregistre, procède à leur agrégation et les communique aux personnes qui en ont besoin pour la réalisation de recherches pouvant être utiles à la connaissance, à la conception et à la gestion de la sécurité sociale.
14. Dans la mesure où la communication porte sur des données anonymes, le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé doit en principe fournir un avis au préalable.
15. La communication porte effectivement sur des données anonymes, c'est-à-dire des données qui ne peuvent pas être converties par le destinataire en données à caractère personnel.
16. La communication poursuit une finalité légitime, à savoir l'appui du processus décisionnel de la ville d'Anvers sur le plan socio-économique.

Par ces motifs,

**le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé**

rend un avis favorable pour la communication des données anonymes précitées au "Studiedienst van de stedelijke bedrijfseenheid Bestuurszaken" de la ville d'Anvers.

Yves ROGER  
Président

Le siège du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).